

Compton Fleurie



Règlements

Plan de développement 2017 – 2021 Compton

Orientation 5 : Amélioration de l'accueil des visiteurs et des nouveaux résidents

Orientation 6 : Dynamisation du milieu de vie pour tous les groupes d'âge et en toute saison

Objectifs du concours

- ✓ Améliorer la qualité de vie des résidents.
- ✓ Donner l'image d'une municipalité où il fait bon vivre et séjourner
- ✓ Contribuer au développement de l'économie locale
- ✓ Favoriser le lien social
- ✓ Valoriser et protéger l'environnement

Règlements du concours

Article 1 : Conditions

Ce concours est placé sous le signe de l'embellissement du cadre de vie dans le respect du paysage et de l'environnement. Il est ouvert à tous (sauf aux professionnels horticulteurs, paysagistes, fleuristes, membres des jurys). Il est gratuit.

Article 2 : Inscriptions

Pour participer au concours, les résidents doivent obligatoirement s'inscrire avant le 5 juillet 2019 auprès de la municipalité en retournant la fiche d'inscription.

Article 3 : Catégories proposées

- ✓ Commerces et entreprises (gîtes, restaurants, campings, lieux de cultes, caisses, etc.)
- ✓ Maisons ou logement
- ✓ Balcons, patios, fenêtres
- ✓ Exploitations agricoles en activité (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation agricole et bâtiments d'exploitation)

*Veuillez noter que l'évaluation par le jury se fera de la rue/chemin, ainsi seulement les aménagements visibles de ce point de vue seront évalués.

Article 4 : Organisation

Le comité d'embellissement de la municipalité enregistre les inscriptions et organise le jury.

Article 5 : Candidats hors concours

Pour permettre le renouvellement des candidats, les lauréats (gagnants 1^{er} prix) deviennent hors concours l'année suivant la remise de leur prix. S'ils s'inscrivent et maintiennent la qualité de leur aménagement des mentions seront remises.

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera composé de deux personnes provenant d'associations d'horticulture et/ou œuvrant en horticulture.

Article 7 : Visite du jury

Les visites du jury se feront au cours de la dernière semaine du mois de juillet.

Les critères d'évaluation

Le comité d'embellissement de la municipalité de Compton coordonne le concours «Compton fleurie». Quelle que soit la catégorie, le jury cherche à apprécier l'embellissement du cadre de vie des personnes inscrites au concours. L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois la note privilégie la qualité plutôt que la quantité. Veuillez noter que l'évaluation par le jury se fait de la rue/chemin.

L'évaluation des candidats porte sur les critères suivants :

- 1. Composition paysagère et associations végétales**
- 2. Composition d'ensemble**
Choix varié de végétaux et de plantes adaptés aux spécificités de la région, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.
- 3. Couleurs et formes**
Équilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces.
- 4. Pérennité des compositions**
Recherche de l'intérêt décoratif toute la saison.
- 5. État d'entretien et mise en valeur de l'environnement**
Entretien général de l'espace et mise en valeur de l'environnement : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...
- 6. Mise en place de techniques alternatives**
Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération : paillage, plantes couvre-sols, plantes bien adaptées aux contraintes climatiques et absence de plantes invasives.
- 7. Pointage minimum** - Pour recevoir un prix le participant doit obtenir une note de 70% et plus de la part du jury.

Prix offerts

Plusieurs prix seront offerts variant entre 50\$ et 150\$ pour les gagnants des catégories. Des prix de participation seront aussi tirés au hasard parmi les inscriptions reçues. La valeur totale en prix peut varier. Le nombre de prix par catégorie dépendra du nombre d'inscriptions.